



Athletes' Council Terms of Reference

Mandate

The purpose of the Athletes Council is to ensure that the voice and the intentions of Canadian Cheerleaders are represented in the strategic and operational initiatives and are considered when determining the direction of Cheer Canada.

Key Duties

The primary purpose performed by the Council is providing feedback to the Board on a range of matters; which may include but is not limited to:

- National Teams selection and evaluation processes;
- Ensuring the perspective of athletes is heard in Board- and committee-related matters.
- Communication to National Team Athletes on all pertinent matters;
- Engaging and representing the best interest of the Athlete membership;
- Anti-Doping education;
- Branding, sponsorship and promotional activities of Cheer Canada via Cheer Canada Executive Director;
-
- Participating in a timely manner in the decision-making of Cheer Canada by providing an athlete perspective;
- Recommending athletes who will represent the Athletes' Council on other Cheer Canada Committees and Stakeholder Groups (these appointees do not need to be members of the Council) who will report back to the Council;
- Performing such additional duties as may be asked of the Council by the Board;
- The Chair of the Council (or appointee) shall attend Cheer Canada's AGM;
- The Chair of the Council (or appointee) shall be named to the Awards Committee;and,\
- Participating and advising in the nomination and election of the Athlete Director.

Authority

The Committee will make decisions via vote, then propose action in the form of a recommendation to the Board. The Board may approve the recommendation, revise or send it back for further investigation.

Composition

The Committee will be composed of four (4) to seven (7) members. To ensure diverse representation, the Committee will consider but is not bound by, the following criteria:

- Representation of each event group (including Cheer and Performance cheer event groups);
- A blend of active and recently retired athletes;
- Gender diversity;
- Regional representation;
- Experience representing Canada at the ICU World Championship, Pan American Cheerleading Championship, FISU World University Cheerleading Championship and/or IASF World Championship.

Individuals appointed by the Board shall possess appropriate expertise or experience in the areas of the Committee's responsibility and to the extent possible, reflect the diverse nature of Cheer Canada's membership including language, gender, geographic location and ethnicity. The Board will designate the Chairperson of the Committee, who shall be a Director (the Athlete Director).

Appointment

Members shall be appointed to the Committee by the Board within 30 days after each annual meeting. Committee member terms shall be one year, with a maximum of three reappointments, except when the Board deems it appropriate to extend beyond the reappointment terms (refer to Policy on Committee Term Lengths). Should a vacancy occur on the Committee, for whatever reason, the Board may appoint a qualified person to fill that vacancy for the remainder of the vacant position's term. The Board may remove any member of the Committee.

Meetings

The Committee will meet online, by telephone, teleconference or in person, as required. Meetings will be as called by the Chairperson with a minimum of four meetings per year.

Resources

The Committee will receive the necessary resources from Cheer Canada to fulfill its mandate to the extent approved by the budget. The Board may assign staff persons to assist the committee with its work from time to time.

Reporting

The Council and its Chair will receive direction from the Board. The Chair will provide at minimum quarterly reports to the Board. The Committee will maintain minutes of its meeting and will make those minutes available to Committee members and the Board. The Chair will report to Members at the Annual Meeting, in the form of a written report.

Review

These Terms of Reference were approved by the Board on October 20, 2021. The Board will review these Terms of Reference annually in accordance with committee duration policies.



Conseil des athlètes Termes de référence

Mandat

Le but du conseil des athlètes est de s'assurer que la voix et les intentions des cheerleaders du Canada soient représentées dans les initiatives stratégiques et opérationnelles et soient prises en compte au moment de déterminer l'orientation de Cheer Canada.

Fonctions principales

Le principal objectif du conseil est de fournir une rétroaction au conseil d'administration sur un éventail de sujets; qui peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter :

- Les processus de sélection et d'évaluation des équipes nationales;
- S'assurer que le point de vue des athlètes soit entendu dans les affaires liées au conseil d'administration et aux comités.
- Communication aux athlètes de l'équipe nationale sur toutes les questions pertinentes;
- Engager et représenter le meilleur intérêt des athlètes membres;
- Éducation antidopage;
- Image de marque, commandites et activités promotionnelles de Cheer Canada via le directeur exécutif de Cheer Canada;
- Participer en temps opportun aux prises de décision de Cheer Canada en offrant le point de vue d'un athlète;
- Recommander des athlètes qui représenteront le conseil des athlètes au sein d'autres comités et groupes d'intervenants de Cheer Canada (ces personnes nommées n'ont pas besoin d'être membres du conseil des athlètes) qui feront rapport au conseil d'administration;
- Accomplir les tâches supplémentaires qui peuvent être demandées au conseil des athlètes par le conseil d'administration.
- Le chef du conseil des athlètes (ou son représentant) devra assister à l'assemblée générale annuelle de Cheer Canada;
- Le chef du conseil des athlètes (ou son représentant) sera nommé au comité des récompenses

Autorité

Le comité prendra des décisions par vote, puis proposera une action sous la forme d'une recommandation au conseil d'administration qui pourra approuver la recommandation, la réviser ou la renvoyer pour complément d'enquête.

Composition

Le comité sera composé de quatre (4) à sept (7) membres. Pour assurer une représentation diversifiée, le comité prendra en considération (sans toutefois y être tenu) les critères suivants :

- Représentation de chaque division, incluant toutes les catégories de cheerleading et de performance cheer;
- Un mélange d'athlètes actifs et récemment retraités;
- Diversité des sexes;
- Représentation régionale;

- Expérience en tant que représentant du Canada au championnat du monde ICU, au championnat panaméricain de cheerleading, au championnat mondial de cheerleading universitaire de la FISU et/ou au championnat du monde l'IASF.

Les membres du comité seront nommés par le conseil d'administration et devront posséder l'expertise ou l'expérience appropriée dans le domaine concerné par le comité. Dans la mesure du possible, ils devront également représenter la nature diversifiée des membres de Cheer Canada relativement à la langue, au sexe, à l'emplacement géographique et à l'origine ethnique de ces derniers. Le conseil d'administration désignera le chef du comité, qui devra également être un administrateur (directeur des athlètes).

Nomination

Les membres du conseil des athlètes sont nommés par le conseil d'administration dans les 30 jours suivants chaque réunion annuelle. Le mandat des membres du comité est d'un an, avec un maximum de trois renouvellements, sauf lorsque le conseil d'administration juge approprié de prolonger au-delà des mandats de renouvellement (voir la politique sur la durée des mandats des comités). S'il y a un poste vacant au sein du comité, pour quelque raison que ce soit, le conseil d'administration peut nommer une personne qualifiée pour pourvoir à ce poste pour le reste du mandat déterminé. Finalement, le conseil d'administration peut révoquer tout membre d'un comité.

Réunions

Le conseil des athlètes se réunira en ligne, par téléphone ou en personne si nécessaire. Les réunions se tiendront lorsque demandées par le chef du conseil tout en s'assurant d'avoir un minimum de quatre réunions par an.

Ressources

Le comité recevra toutes les ressources nécessaires de la part de Cheer Canada afin de réaliser son mandat tel que prévu au budget de Cheer Canada, sans toutefois y être limité. De plus, des membres du personnel pourront être attribués, à l'occasion, afin d'aider le comité dans ses travaux.

Rapports

La vice-présidente du conseil d'administration donnera les consignes de la part du conseil d'administration au conseil des athlètes et à son chef. Le chef du comité devra fournir un rapport écrit au conseil d'administration à une fréquence trimestrielle. Le comité tiendra un procès-verbal de sa réunion qui sera mis à la disposition des membres du comité et au conseil d'administration. Qui plus est, le chef du comité fournira un rapport écrit aux membres lors de l'assemblée annuelle.

Révision

Ce document des termes et références a été approuvé par le conseil d'administration le 20 octobre 2021. Le conseil d'administration révisera ce mandat chaque année conformément à la politique sur la durée des comités.